

Tableau des prestations sociales 2012

Extrait du rapport

Description du filet social

(Confédération et canton de Neuchâtel)

**du groupe de travail
sur la coordination interdépartementale
de la politique sociale (GT CIPOS)**

du 23 janvier 2004

10^e mise à jour: août 2013

Prestations sociales dans le canton de Neuchâtel (bénéficiaires et montants)

Prestations sociales, nombre de bénéficiaires et montants en Fr. versés par les pouvoirs publics en 2012 aux bénéficiaires, directement ou indirectement (globalement, puis Confédération, canton et communes). Les frais administratifs et salariaux des services prestataires ne sont pas pris en compte. La population totale au 31.12.2012 était de 174'447 personnes. Sources: Chefs et responsables de service, d'office ou de secteur, rapports de gestion.					
<i>Prestations</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Montant global</i>	<i>Confédération</i>	<i>Canton</i>	<i>Communes</i>
DSAS Subsides LAMal	47'891 ¹	101'285'315	47'382'442	53'902'873	--
Bourses et prêts d'études	1'645 ²	6'588'858	546'000	6'042'858	--
Avances sur pensions alimentaires	320 ³	1'664'268⁴	--	1'664'268	--
Aide aux victimes d'infractions (uniquement indemnisation et réparation morale)	17 ⁵	162'342⁶	--	162'342	--
Prix de pension réduits - Partie SIAM	358 ⁷ , 719 et 760 ⁸	92'885'917⁹	4'558'320 ¹⁰	88'327'597¹¹	--
Aide au désendettement	23 ¹²	--	--	-- ¹³	--
Aide sociale	12'139 ¹⁴	92'228'198	--	36'891'279 soit 40%	55'336'919 soit 60%
DECS Prix de pension réduits - Partie OES ¹⁵	86 et 305 ¹⁶	27'704'013¹⁷	--	24'330'000	3'374'013
DEC Prestations complémentaires AVS/AI	7'600 ¹⁸	120'913'453	35'362'284	85'551'169	--
Caisse cantonale ALFA	9'095 avec 15'887 enfants	46'329'955 dont 802'800 d'allocations de naissance	--	--	--
Allocations familiales versées aux personnes sans activité lucrative	303 avec 505 enfants	1'842'278	--	736'911 soit 40%	1'105'367 soit 60%
Allocations familiales dans l'agriculture	442 avec 979 enfants	2'410'624¹⁹	--	803'541²⁰	--
Mesures d'intégration professionnelle (MIP) ²¹	623 emplois MIP et 12 emplois MIP prolongés	6'394'340²²	--	3'197'170 soit 50%	3'197'170 soit 50%
DJSF Assistance judiciaire	950 décisions accordant l'assistance	3'005'351²³	--	3'005'351	--
DGT Aide au logement	1'953 ménages ²⁴	5'673'100	3'199'600 ²⁵	1'789'800	683'700
TOTAL	²⁶	509'088'011²⁷	91'048'646	306'405'169	63'697'168

Notes relatives au tableau

¹ Nombre total de personnes ayant bénéficié d'un subside en 2012, indépendamment de la durée d'octroi de cette aide. Ainsi, une personne au bénéfice de subsides portant sur deux périodes non consécutives durant l'année de référence est comptabilisée en tant que deux bénéficiaires.

² Plus de 90% des bourses et des prêts d'études sont octroyés à des requérants célibataires, sans charge d'enfants.

³ Contrairement aux années précédentes, où il s'appuyait sur la statistique OFS, ce chiffre est tiré de la statistique interne de l'ORACE (nombre moyen de bénéficiaire par dossier d'avances: 1,5 personne).

⁴ Ce montant est brut, c'est-à-dire qu'il ne tient pas compte du recouvrement des avances. Pour l'année 2012, le montant total des avances recouvrées s'élève à 1'153'512. La dépense effective, à savoir la différence entre le total des avances accordées et celui des avances recouvrées, se monte ainsi à 510'756.

⁵ 3 bénéficiaires d'indemnisation et de réparation morale, 11 de réparation morale, 2 de dépens et 0 de provisions.

⁶ Montant total, soit 8'742 pour l'indemnisation, 153'000 pour la réparation morale, 600 pour les dépens et 0 pour les provisions.

⁷ Nombre de placements au 31.12.2011: 358 "non-AI mineurs NE placés dans et hors canton". A noter que 366 "non-AI mineurs NE et d'autres cantons" ont été placés dans notre canton pour une capacité d'accueil de 335 places (certains sont suivis en ambulatoire). Pour les AI mineurs, cf. note 15.

⁸ Nombre de placements au 31.12.2011: "Adultes AI et non-AI NE placés dans le canton et hors canton", 719 en homes-foyers et 760 en ateliers. Certaines personnes sont à la fois en home-foyer et en atelier; ces deux valeurs ne peuvent donc pas s'additionner.

⁹ Montant correspondant à la différence entre les charges d'exploitation et les recettes (= participation des pensionnaires, vente de produits d'ateliers, remboursements caisse-maladie et LAA, part des autres cantons pour le placement de leurs ressortissants), augmentée du coût des placements hors canton de neuchâtelois. A noter que les charges brutes totales atteignent 135'912'315.

Détails: institutions AI: 52'088'568, non-AI: 34'129'110, lutte contre la toxicomanie: 6'668'239.

¹⁰ Subventions de l'OFAS et de l'OFJ. Détails: AI: 0, non-AI (OFJ): 3'491'525, lutte toxicomanie (OFAS): 1'066'794.

¹¹ Détails: AI: 52'088'568, non-AI: 30'637'585, lutte toxicomanie: 5'601'445.

¹² 23 prêts en cours (dont 4 nouveaux accordés en 2012), pour des ménages de 3 personnes en moyenne, soit approximativement 69 personnes.

¹³ Le montant total dû sur les prêts consentis se monte au 31.12.2012 à 254'837; le prêt de l'Etat au Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement ne porte pas d'intérêt pendant une période transitoire 2012-2014. Pour les bénéficiaires de prêts du Fonds, le taux est également à 0% pour la même période transitoire.

¹⁴ Nombre total des personnes ayant bénéficié d'aide matérielle en 2012, indépendamment de la durée d'octroi de cette aide. Depuis 2005, ce chiffre est fourni par l'OFS.

¹⁵ Depuis 2008 (RPT), l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) a repris le rôle de l'Office cantonal AI pour tout ce qui concerne la formation scolaire spécialisée. Il est le garant du subventionnement cantonal des trois écoles spécialisées. Depuis 2010, le tableau sépare les chiffres de l'OES (DECS) des chiffres du SIAM (DSAS) pour une meilleure transparence de l'information donnée sur les prix de pension réduits.

¹⁶ Nombre de placements au 31.12.2012: "mineurs NE OES (ex-AI) placés dans le canton et hors canton", 86 en foyers et 305 en écoles spécialisées. Certains mineurs sont à la fois en foyer et en école spécialisée; ces deux valeurs ne peuvent donc pas s'additionner.

¹⁷ Montant correspondant à la différence entre les charges d'exploitation et les recettes liées aux mesures médicales (caisses maladie et AI) + participation écolage des communes, augmenté du coût des placements hors canton de neuchâtelois (1'800'000 pour 2012).

¹⁸ Dont 2'017 placés durablement dans un home.

¹⁹ Allocations familiales fédérales, dont le financement est assuré pour 2/3 par la Confédération et pour 1/3 par le canton. La part cantonale était à la charge du fonds d'allocations familiales de la caisse cantonale ALFA jusqu'en 2008. Depuis 2009, cette part cantonale est à la charge du canton et il n'y a plus d'allocations familiales cantonales dans l'agriculture.

²⁰ Voir la note précédente.

²¹ Les salaires et charges sociales 2012 sont nettement inférieurs à ceux de l'année 2011 qui a vu son budget exploser en raison de l'entrée en vigueur de la 4^{ème} révision de la LACI en date du 01.04.2011. L'effet de cette révision s'est dissipé en 2012.

²² Montant couvrant les salaires et les charges sociales des programmes d'emploi temporaire, ainsi que les frais de repas des personnes placées en MIP à Evologia. Il n'y a pas eu de frais de repas de la Joliette en 2012.

²³ Ce montant brut ne tient pas compte des remboursements des prestations accordées au titre de l'assistance judiciaire. Pour l'année 2012, le montant total des remboursements liés à l'assistance judiciaire s'élève à 486'744.

²⁴ 1'953 ménages ont bénéficié en 2012 d'une aide au logement financée par la Confédération, le canton et les communes. Par contre, pour 812 ménages sur ces 1'953, ces aides ne sont que fédérales. Néanmoins, l'OCL étant l'antenne de l'OFL, c'est l'Office cantonal du logement qui examine et prend les décisions pour la totalité des affaires. Il s'agit ici exclusivement d'aides "à la personne" et non pas d'aides "à la pierre" (accession et construction de logements). Les chiffres 2012 attestent une diminution des aides au logement qui se renforcera les prochaines

années avec la disparition progressive des subventions comme prévu dans la loi (LCAP) à l'époque. 60% des logements concernés perdront leurs subventions d'ici fin 2017.

²⁵ Ce montant comprend l'aide aux propriétaires et aux locataires. Les subsides fédéraux sont remis directement aux propriétaires et/ou gérances, en faveur des bénéficiaires neuchâtelois, sans transiter par l'Office cantonal du logement qui, par contre, gère tous les dossiers.

²⁶ Pas de chiffre total pour les bénéficiaires. D'une part, les valeurs indiquées dans cette colonne désignent parfois des individus, parfois des ménages. D'autre part, les personnes peuvent percevoir plusieurs prestations simultanément (PC + prix de pension réduits + subsides LAMal, par exemple).

²⁷ Ce total ne correspond pas à la somme des montants versés par la Confédération, le canton et les communes aux bénéficiaires de prestations. En effet, les allocations familiales sont financées (en grande partie s'agissant des allocations familiales de base et pour une petite part s'agissant des allocations familiales dans l'agriculture) par les cotisations et non pas par le budget de l'Etat.